

CODE DE VIE

ÉCOLE DE L'ANSE-AU-SABLE

2024-2025



Table des matières

| | | |
|-----|--|---|
| 1. | MISSION ET VISION DE L'ÉCOLE..... | 3 |
| 1.1 | Mission..... | 3 |
| 1.2 | Vision..... | 3 |
| 1.3 | Valeurs..... | 3 |
| 1.4 | Principes directeurs..... | 3 |
| 2. | ATTENTES..... | 4 |
| 2.1 | Respect de soi et d'autrui..... | 4 |
| 2.2 | Respect de ma langue et de ma culture francophone..... | 4 |
| 2.3 | Respect de mon travail scolaire..... | 4 |
| 2.4 | Respect des lieux et du matériel de l'école..... | 4 |
| 2.5 | Respect du code vestimentaire..... | 4 |
| 2.6 | Respect de l'empreinte technologique..... | 5 |
| 2.7 | Respect des règlements liés au transport scolaire..... | 5 |
| 2.8 | Alcool, tabac, drogues et vapotage..... | 5 |
| 3. | CONSÉQUENCES DE MES ACTES..... | 6 |
| 3.1 | Si je néglige mes responsabilités :..... | 6 |
| 3.2 | Les comportements suivants seront considérés comme offense majeure:..... | 6 |
| 3.4 | Conséquences disciplinaires pour offenses majeures :..... | 6 |
| 4. | RÈGLES INTERNES DE L'ÉCOLE..... | 7 |
| 4.1 | Assiduité..... | 7 |
| 4.2 | Objets personnels..... | 7 |
| 4.3 | Nutrition..... | 7 |
| 4.4 | Travaux scolaires..... | 8 |
| 4.5 | Livres et matériel scolaire..... | 8 |
| 4.6 | Éducation physique..... | 8 |
| 4.7 | Voyages et sorties éducatifs..... | 8 |
| 4.8 | Transport scolaire..... | 9 |
| 4.9 | Utilisation d'Internet..... | 9 |

I. MISSION ET VISION DE L'ÉCOLE

I.1 Mission

À l'école de l'Anse-au-sable, nous nous engageons à bâtir un milieu propice au développement d'une communauté d'apprenants francophones. Fondée sur les compétences essentielles, notre approche vise à favoriser le bien-être, l'autonomie et le respect au sein d'une communauté d'apprentissage collaborative. Nous aspirons à offrir une culture sûre et inclusive, répondant aux besoins uniques des jeunes, tout en cultivant le désir d'apprendre tout au long de la vie. Notre engagement envers le respect et la promotion de la gentillesse guide nos actions au quotidien. En tant que communauté, nous nous efforçons de créer des programmes flexibles et centrés sur l'étudiant, développant ainsi des citoyens actifs et des leaders positifs. Nous sommes déterminés à fournir une éducation qui va au-delà des connaissances académiques, mettant l'accent sur le développement global des apprenants.

I.2 Vision

- Amener l'élève à développer son identité francophone.
- Encourager une communauté inclusive et positive.
- Faire vivre des défis et des réussites.
- Développer les compétences requises pour devenir un citoyen engagé.

I.3 Valeurs

- Respect
- Bien-être
- Communauté

I.4 Principes directeurs

- ◆ À l'école de l'Anse-au-sable, nous avons à cœur que nos élèves puissent développer leur plein potentiel. Pour y parvenir, nous jugeons essentiel de créer un climat propice à l'apprentissage.
- ◆ Ce sont les comportements qui sont critiqués et non les élèves.
- ◆ Les adultes et les enfants ont souvent des perspectives différentes d'une même situation. Il faut les entendre et les respecter.

2. ATTENTES

2.1 Respect de soi et d'autrui

- ◆ *Je suis honnête et responsable de mon comportement.*
- ◆ *Je suis poli.e, courtois.e et sensible aux besoins des autres.*
- ◆ *Je suis respectueux.se dans mes attitudes, mes gestes et mon langage.*
- ◆ *Je respecte la diversité de chaque individu.*

2.2 Respect de ma langue et de ma culture francophone

- ◆ *Je fournis un effort soutenu pour m'exprimer en français du mieux que je le peux dans l'école et quand je la représente.*
- ◆ *Je participe en français à des activités scolaires, parascolaires et communautaires.*

2.3 Respect de mon travail scolaire

- ◆ *J'ai une attitude proactive envers mon apprentissage.*
- ◆ *Je fais preuve de coopération, d'assiduité et de ponctualité.*
- ◆ *Je fais preuve de coopération dans mes études.*
- ◆ *Je participe activement aux activités pédagogiques proposées.*
- ◆ *Je respecte la politique d'intégrité (plagiat) et les droits d'auteurs.*

2.4 Respect des lieux et du matériel de l'école

- ◆ *Je me comporte de façon sécuritaire et responsable.*
- ◆ *Je respecte la propriété d'autrui et je comprends que l'école et le matériel utilisé pour l'instruction sont propriétés publiques et doivent être respectés.*

2.5 Respect du code vestimentaire

- ◆ *Les apprenants peuvent venir à l'école dans des vêtements de leur choix à condition que ces vêtements :*
 - *respectent les normes de santé et sécurité en vigueur;*
 - *ne fassent pas la promotion de la drogue ou de l'alcool;*
 - *ne contiennent pas d'images ou de langage offensifs;*
 - *n'expriment pas de messages violents, racistes ou discriminatoires.*
- ◆ *Le port du chapeau, reste à la discrétion du personnel, mais doit être équitable et non-discriminatoire.*

2.6 Respect de l’empreinte technologique

- ◆ *Les appareils cellulaires doivent être rangés; ni vu, ni entendu. Les élèves n’ont pas la permission d’utiliser leurs appareils cellulaires pendant les heures de classe ainsi que leur équipement électronique, sauf si l’enseignant.e le permet. Les élèves qui utilisent les appareils cellulaires ou électroniques pendant les heures de classe pourront perdre leurs appareils et devront rencontrer la direction (voir annexe 2).*
- ◆ *À l’élémentaire, le cellulaire doit rester dans le sac toute la journée.*
- ◆ *L’école n’est pas responsable de vol, de la perte ou bris des appareils électroniques des élèves.*
- ◆ *L’élève respecte les conditions d’utilisation des ordinateurs et de l’Internet (voir contrat d’utilisation du CSF et annexe 3).*
- ◆ ***Il est interdit de prendre des photos et des vidéos sauf avec approbation préalable d’un membre du personnel et avec le consentement des gens qui pourraient être photographiés et/ou filmés.***

2.7 Respect des règlements liés au transport scolaire

- ◆ *L’élève est ponctuel.le à l’embarquement que ce soit le matin à l’arrivée de l’autobus ou l’après-midi à la sortie des classes.*
- ◆ *L’élève comprend que les attentes de l’école par rapport au langage et au comportement des élèves s’appliquent également aux autobus scolaires. L’élève respecte les règlements du transport scolaire.*

2.8 Alcool, tabac, drogues et vapotage

- ◆ *L’utilisation et la possession d’alcool, de tabac, de drogues et de matériel de vapotage ne sont pas permises sur le site de l’école ainsi qu’à toutes activités parrainées par l’école.*
- ◆ *Les parents et/ou tuteurs de tout étudiant.e qui contreviendra à cette attente seront immédiatement contactés ainsi que la police en cas d’infraction légale et l’élève recevra une conséquence appropriée.*

3. CONSÉQUENCES DE MES ACTES

3.1 Si je néglige mes responsabilités :

Je recevrai un avertissement qui prendra en considération le contexte de l'incident, mes capacités et mon âge. Les conséquences peuvent être, mais ne sont pas limitées à :

- ◆ de travailler avec mes camarades pour résoudre la situation,
- ◆ d'avoir une rencontre avec l'enseignant.e, la direction ou un autre adulte responsable pour discuter de la gravité de mon écart de conduite,
- ◆ de remplir une fiche de réflexion,
- ◆ de faire un acte de réparation,
- ◆ de perdre mes privilèges de transport scolaire pour un nombre de jours indéterminé,
- ◆ de rencontrer l'enseignant et la direction avec mes parents.

3.2 Les comportements suivants seront considérés comme offense majeure:

- ◆ Toutes formes d'intimidation, incluant cyber-intimidation et les gestes et paroles homophobes et transphobes.
- ◆ Tous actes de discrimination qui ne répondent pas aux standards du B.C. Human Rights Code. Ceci inclut tous les motifs de discrimination des Sections 7 et 8 : « La discrimination sur la base de la race, de la couleur, de l'origine, de l'endroit de naissance, de la religion, du statut civil, du statut familial, de la déficience mentale ou physique, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression du genre, de l'âge de la personne ou du groupe de personnes » (traduction libre).
- ◆ Opposition ouverte à l'autorité
- ◆ Violence physique ou verbal
- ◆ Possession d'une arme ou de tout autre objet utilisé pour menacer une personne
- ◆ Possession ou consommation de drogue/alcool
- ◆ Consommation de tabac ou de produits de vapotage
- ◆ Utilisation de sites inappropriés à l'Internet
- ◆ Vandalisme*
- ◆ Vol*

* À noter : En cas de vandalisme ou de vol, il pourrait y avoir besoin de restitution en plus de la conséquence disciplinaire.

3.4 Conséquences disciplinaires pour offenses majeures :

- ◆ Je risque un retrait du groupe de durée indéterminée.
- ◆ Je risque une suspension avec retour à l'école accompagné(e) de mes parents.
- ◆ Je risque une intervention de l'agent de liaison ou de la police.

4. RÈGLES INTERNES DE L'ÉCOLE

4.1 Assiduité

Une présence continue à l'école est une condition préalable au progrès académique de l'élève.

4.1.1 En cas d'absence, veuillez :

- ◆ Utiliser SafeArrival pour avertir l'école.
- ◆ Demander à un(e) ami(e) de prendre les notes et devoirs.
- ◆ En cas d'absence prolongée, veuillez contacter l'école à l'avance le plus tôt possible.
- ◆ Étant donné qu'une absence prolongée pourrait déranger le progrès de l'élève, il appartient aux parents de s'impliquer dans le rattrapage de leur enfant.
- ◆ Au secondaire, en cas d'absence, on s'attend à ce que l'élève contacte son enseignant.e.

4.1.2 Ponctualité

Les élèves retardataires dérangent la classe qui est déjà en session de travail. Par respect pour votre enfant, son enseignant.e et le groupe, il est important que votre enfant arrive en classe à l'heure. Nous demandons votre coopération pour assurer la ponctualité et la présence de votre enfant à l'école. En cas de retard ou absence, il est très important de prévenir l'école à l'aide de SafeArrival.

4.1.3 Départ ou absence pendant la journée de l'école

Les parents doivent se présenter au secrétariat, au secondaire et à l'élémentaire, pour chercher leurs enfants avant la fin de la journée scolaire. **Pour assurer la sécurité de tous, nous demandons aux parents d'attendre leur enfant au secrétariat et de ne pas circuler dans l'école.** Les parents sont également requis de communiquer avec l'enseignant.e à ce sujet. Si l'élève manque du temps de classe, ce sera sa responsabilité de rattraper à la maison le temps perdu à l'école.

4.2 Objets personnels

- ◆ Les élèves sont tenus de garder les appareils électroniques, les cartes de jeux et les jouets dans leurs sacs à dos pendant la journée scolaire.
- ◆ L'école n'assume pas la responsabilité en cas de vol ou d'endommagement des objets personnels.

4.3 Nutrition

- ◆ Nous encourageons une saine alimentation pour les dîners et les collations qui soutiennent leur apprentissage et leur bien-être.

4.4 Travaux scolaires

Les travaux scolaires contribuent à l'apprentissage des élèves et ils servent à renforcer ce que l'enseignant.e enseigne en classe. En terminant les travaux, les élèves connaissent plus de succès dans leur apprentissage. Certains élèves ont besoin de temps supplémentaires et d'accompagnement à la maison pour compléter les travaux et assurer leur succès.

4.4.1 L'élève s'engage donc à:

- ◆ Faire ses travaux et les rendre à temps
- ◆ Organiser ses notes proprement et réviser ce qui a été vu en classe
- ◆ Demander de l'aide à son enseignant.e s'il/elle éprouve des difficultés avec ses travaux
- ◆ Apporter le matériel requis à l'école (agenda, livres, cahiers, stylos, ordinateur chargé, etc.)

4.4.2 Les parents, nos partenaires dans l'éducation des enfants, peuvent aider:

- ◆ Procurant à l'enfant un endroit où étudier et le matériel requis (stylos, cahiers, etc.)
- ◆ Supervisant pour que les travaux soient faits proprement et ponctuellement
- ◆ Ayant une attitude positive face à l'éducation, l'école et les membres du personnels
- ◆ Prenant connaissance des communications de l'école

4.5 Livres et matériel scolaire

Les élèves ont le privilège d'utiliser gratuitement des livres et d'autres matériaux de l'école. Ils ont donc la responsabilité de manipuler avec soin tout le matériel et l'équipement scolaire mis à leur disposition, faute de quoi une facture sera envoyée aux parents. L'élève ne doit jamais prêter ses livres car il ou elle porte la responsabilité de leur état.

4.6 Éducation physique

Les élèves doivent porter des vêtements et des souliers adéquats à la pratique du sport.

4.7 Voyages et sorties éducatifs

La permission des parents pour les sorties et voyages éducatifs de leur enfant est indispensable.

4.8 Transport scolaire

Afin de prévenir les accidents, l'élève doit rester assis.e et respecter les consignes de la conductrice ou du conducteur. Les comportements indésirables pourraient résulter en perte du privilège d'usage du transport scolaire. Les dommages seront payés par l'élève. (Veuillez consulter le site du CSF www.csf.bc.ca)

4.9 Utilisation d'Internet

- ◆ *L'accès à Internet et au courriel est un privilège qui peut être révoqué.*
- ◆ *Les services informatiques seront utilisés à des fins pédagogiques. Les élèves doivent s'abstenir de naviguer sur l'Internet sans la permission de l'enseignant.e responsable.*
- ◆ *Aucun jeu ne pourra être accédé via les ordinateurs de l'école sans la permission d'un membre du personnel.*
- ◆ *L'élève s'engage à respecter la netiquette tant au niveau de la qualité de la langue écrite que du contenu des communications.*

(Veuillez consulter le site du CSF www.csf.bc.ca)